

Issam Briki « Les problèmes de développement local en Tunisie. Résultats d'une enquête (Tunisie) », *Revue Africaine des Sciences Humaines et Sociales*, n ° 6, 2024, pp. 160-199

Les problèmes de développement local en Tunisie

Résultats d'une enquête

Issam Briki
Université de Sfax- Tunisie.
isameb2002@yahoo.fr

Résumé

L'objectif de notre article est l'analyse des perceptions et des représentations du développement local et de l'inégal développement local en Tunisie par les citoyens, et ce, grâce aux résultats d'une enquête. La première partie portera sur la présentation de l'enquête et de ses objectifs. Dans la deuxième partie, l'accent sera mis sur l'analyse des résultats de l'enquête. Tout d'abord, on étudiera les perceptions de la population sur divers aspects du développement local. Ensuite, l'intérêt sera focalisé sur les politiques de développement local en Tunisie. Enfin, on tentera d'étudier la perception des différents aspects relatifs à la décentralisation et à la gouvernance locale.

Mots-clés : citoyens, délégations, développement local, inégalités, perceptions

Local development problems in Tunisia. Results of a survey

Abstract

The aim of our work is the analysis of perceptions and representations of local development and unequal local development in Tunisia by citizens (thanks to the results of an inquiry). The first part will deal with the presentation of the inquiry and its objectives. In the second part, the focus will be on analyzing the results of the inquiry. First, we will study the perceptions of the population on various aspects of local development. Then, the interest will be focused on local development policies in

Tunisia. Finally, we will attempt to study the perception of the various aspects relating to decentralization and local governance.

Keywords: citizens, delegations, inequalities, local development, perceptions.

Introduction

Après l'indépendance, la Tunisie a connu de grands changements socio-économiques marqués par une amélioration notable des principaux indicateurs sectoriels de développement. Toutefois, en dépit de ces acquis, le pays a connu un déséquilibre économique et social à l'échelle régionale et locale.

Pourtant, l'agitation sociale et politique qui a embrasé la Tunisie en 2011 a contribué à remettre en cause les modèles de développement qui ont guidé l'action de l'État et les politiques publiques dans le pays. L'étude minutieuse des principales variables socio-économiques montre que les phénomènes de marginalisation et les disparités territoriales persistent, voire même s'aggravent avec un taux de chômage très élevé et un niveau de vie très bas.

Cet état résulte certainement de l'inefficacité et même de l'échec des politiques de développement appliquées jusqu'à présent, qui font preuve d'une mauvaise gestion des affaires publiques et de structures territoriales inadaptées.

Ceci a conduit à signaler que le développement d'un pays n'est pas l'affaire d'une minorité de personnes, mais de tous les membres de la communauté, sans exception. D'où la nécessité d'élaborer une autre politique, ainsi que d'autres priorités, qui répondraient aux aspirations légitimes et naturelles de toute une population en lutte perpétuelle pour sa survie.

La mise en œuvre de cette politique ne peut se faire que dans le contexte de décentralisation et le principe de mobilisation des potentialités locales (ressources naturelles, humaines, individuelles, etc.) pour orienter les dynamiques de développement en Tunisie. Il s'agit d'une nouvelle démarche socio-économique globale où le développement local devrait avoir une place de choix.

Depuis les années 1980, avec les lois de la décentralisation, le développement local commence à apparaître officiellement dans les textes administratifs et à être reconnu comme mode de développement. À partir de ce moment-là, le développement local va s'imposer comme un «

principe actif du gouvernement des territoires »¹. Toutefois, le terme de développement local peut avoir de multiples définitions. En effet, pour Xavier Greffe, c'est « un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et ses énergies »².

Par ailleurs, devant l'aggravation de cette situation, les citoyens sont-ils sensibles à ces différents problèmes ? Quelles sont leurs perceptions sur divers aspects qui se rapportent au développement local en Tunisie ? À ce niveau de réflexion et de questionnement, il est nécessaire d'obtenir, à travers une étude empirique, plus d'informations et de découvrir des faits pertinents pour répondre à la question principale dans cet article qui sera la suivante : quelles sont les attitudes et les représentations des citoyens sur divers aspects relatifs au développement local en Tunisie ?

Pour répondre à cette problématique, on va focaliser notre intérêt, dans la première partie, à la présentation de l'enquête. La deuxième partie sera consacrée à l'analyse de la perception des citoyens sur divers aspects qui se rapportent au développement local en Tunisie.

I. La méthodologie

En l'absence de données sur la répartition de la population par délégation (INS-RGPH 2014)³ englobant toutes les caractéristiques socio-économiques (délégation, âge, sexe, niveau d'instruction, l'activité et le secteur d'activité)⁴, on a opté pour une méthode non probabiliste qui consiste à désigner des correspondants (enquêteurs) réputés qui connaissent bien les territoires « zones choisies » pour effectuer le recueil « face à face ».

¹ Teisserenc, Pierre, *Les politiques de développement local*, Paris, Economica, 2002, 2^{ème} édition, p. III.

² Greffe, Xavier, *Territoires en France. Les enjeux économiques de la décentralisation*, Paris, Economica, 1984.

³ Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) est la plus grande opération statistique officielle organisée par l'Institut National de la Statistique (INS). Le prochain recensement sera effectué en 2024.

⁴ Les variables de contrôle sont les suivantes: Le gouvernorat : 24 gouvernorats, la délégation : 48 délégations, le milieu de résidence : tous les milieux (milieu communal et non communal); le genre: masculin – féminin; le type d'activité : actif occupé, chômeur ou inactive; la profession: toutes les professions, retraités; la tranche d'âge : le minimum d'âge est 18 ans et plus (c'est la seule condition que l'enquêteur peut exiger pour choisir son échantillon à enquêter); le niveau d'instruction : tous les niveaux (néant, primaire, secondaire et supérieur).

Notre enquête a été effectuée par questionnaire⁵. Le grand avantage de cette méthode, c'est qu'elle permet la collecte de données auprès d'un grand nombre d'individus. En outre, par rapport à la méthode qualitative, le questionnaire contribue à la fiabilité en favorisant une meilleure uniformité. Il n'existe pas de variantes dans l'interrogation, ce qui peut se produire lorsqu'on a recours à divers enquêteurs. Le questionnaire diminue également le biais puisqu'il n'y a pas de possibilité pour l'enquêteur d'influer sur les réponses de l'enquêté de façon intentionnelle ou non.

Toutefois cette approche quantitative présente certaines limites. En effet, le questionnaire ne permet pas au vérificateur de demander des éclaircissements sur des réponses, ou encore de s'assurer que l'enquêté traitera toutes les questions existantes.

Par ailleurs, ce mode de recueil consiste à rencontrer les personnes interrogées, en allant à leur rencontre directement sur le terrain. Cette méthode a demandé beaucoup de temps et beaucoup d'efforts afin d'avoir les réponses des enquêtés. Nous avons choisi d'une manière non aléatoire un échantillon de zones géographiques d'intervention : des délégations.

Pour que notre enquête touche les 24 gouvernorats de la Tunisie, nous avons choisi un échantillon de 2 délégations par gouvernorat. Le choix a été effectué par le tirage de ces 2 délégations qui présentent les valeurs extrêmes (Min, Max)⁶ de l'Indicateur de Développement Régional (IDR)⁷ par rapport aux autres délégations d'un même gouvernorat. Le nombre total de délégations (objet de l'enquête) est de 48 délégations.

L'échantillonnage a été réalisé grâce à une méthode non probabiliste, la méthode « boule de neige », qui est une technique qui consiste à ajouter à un noyau d'individus tous ceux qui sont en relation avec eux (relation de travail, d'amitié...). Lorsque l'enquête vise à répondre à certaines questions ou à vérifier certaines hypothèses, il peut être inutile de construire un échantillon représentatif de la population de l'ensemble du pays⁸.

⁵ On a testé la première version du questionnaire à l'aide d'un focus group comprenant un panel diversifié de citoyens et certains jeunes actifs de la société civile habitués au travail de terrain. L'enquête a débuté le mois d'avril 2018 et a pris fin le mois de juin 2019.

⁶ Les valeurs extrêmes (Min, Max) de l'IDR : les délégations qui enregistrent des niveaux de développement extrêmes (les plus faibles et les plus forts).

⁷ IDR/délégation : Indicateur de développement Régional calculé pour chaque délégation pour l'année 2015.

⁸ Gauthier, Benoît, Bourgeois, Isabelle, *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 274.

Répartition géographique de l'échantillon

La sélection des délégations :

La zone d'intervention retenue est la délégation. Il s'agit de travailler sur l'ensemble des 24 gouvernorats qui sont identifiés sur tout le territoire tunisien. Le choix de 48 délégations échantillons parmi les 264 disponibles est effectué par le choix de 2 délégations qui enregistrent les deux valeurs extrêmes (Min, Max) de l'IDR 2015 par rapport aux autres délégations du même gouvernorat.

La sélection de la population d'enquête :

À l'intérieur de chaque délégation, nous demandons à l'enquêteur de choisir, 15 personnes âgées de 18 ans à plus. Les enquêtés concernent tous les gouvernorats du pays (24 régions) et plusieurs délégations, aussi bien développées que sous-développées, favorisées ou défavorisées, et ce, pour prendre en considération la diversité des opinions et les différentes perceptions.

L'effectif de l'échantillon par milieu et par gouvernorat s'obtient en multipliant le nombre de 2 délégations sélectionnées dans chaque gouvernorat par 15 (effectif d'échantillon par délégation), soit au total $48 \times 15 = 720$ individus.

Tableau 1 : Répartition des délégations et des enquêtés par gouvernorat

Gouvernorat	Délégations	IDR Délégations 2015	Nombre d'enquêtés
Tunis	Bab Bhar	0.744	15
	Sidi Hessine	0.500	15
Ariana	Ariana Ville	0.629	15
	Cité ettadhamen	0.496	15
Ben Arous	Megrine	0.612	15
	M'hamdia	0.531	15
Mannouba	Manouba	0.593	15
	Tebourba	0.491	15
District de Tunis	8		120
Nabeul	Nabeul	0.590	15
	Takelsa	0.491	15
Zaghouane	Bir Mcherga	0.544	15
	En-Nadhour	0.437	15
Bizerte	Menzel Djemil	0.550	15
	Djoumine	0.378	15
Nord-Est	6		90
Beja	Mdjez EL Bab	0.498	15
	Nefza	0.391	15
Jendouba	Bousalem	0.480	15
	Fernana	0.358	15
Le kef	Kef Est	0.536	15
	Dahmani	0.393	15
Siliana	Siliana Nord	0.517	15
	Er Rouhia	0.417	15
Nord-Ouest	8		120
Sousse	Sousse Medina	0.616	15
	Enfidha	0.499	15
Monastir	Monastir	0.612	15
	Zarmedine	0.531	15
Mahdia	Mahdia	0.567	15
	Ouled Chamakh	0.451	15
Sfax	Sfax Ville	0.615	15
	Bir Ali B Khalifa	0.453	15
Centre-Est	8		120
Kairouan	Kairouan Nord	0.477	15
	Bouhajla	0.382	15
Kasserine	Ezzouhour	0.470	15
	Hassi Ferid	0.376	15
Sidi Bouzid	Ouled Haffouz	0.496	15
	Mezzouna	0.385	15
Centre-Ouest	6		90
Gabes	Gabes Medina	0.561	15
	El Hamma	0.457	15
Medenine	Djerba H Souk	0.551	15
	Beni Khdech	0.448	15
Tataouine	Bir Lahmar	0.506	15
	Tataouine Nord	0.442	15
Sud-Est	6		90
Gafsa	Mdhila	0.511	15
	Sned	0.423	15
Tozeur	Hazoua	0.553	15
	Dgach	0.477	15
Kebili	Douz	0.521	15
	Souk El Ahad	0.449	15
Sud-Ouest	6		90
Total	48		720

II. Résultats de l'enquête :

1. La perception du développement local

1. 1. La perception de la qualité des soins et de santé

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la détermination de la situation sanitaire d'un territoire : le mode de vie, la pauvreté, les conditions d'habitat, l'éducation et les conditions cliniques et environnementales. En outre, « les inégalités en santé résultent aussi des inégalités en matière de disponibilité, d'accès et de qualité des services, de la charge financière qu'elles imposent aux individus et même des barrières linguistiques, culturelles et fondées sur les différences de sexe qui sont souvent inhérentes à la manière dont la pratique clinique est mise en œuvre »⁹. Dans la théorie, les inégalités de santé sont analysées à travers diverses approches théoriques telles que : l'approche médicale, l'approche socio-économique, l'approche environnementale et l'approche psychosociale.

Si on met l'accent sur la deuxième approche « socio-économique », on constate que cette théorie considère que les conditions socio-économiques, telles que l'éducation, le revenu, et l'emploi, jouent un rôle fondamental dans les inégalités de santé. Ainsi, les recherches ont mis à nu les causes des inégalités d'accès aux soins et les besoins réels de la population vulnérable.

Dans cette perspective, Michael Marmot a démontré l'impact des déterminants sociaux de la santé. Il a découvert dans ses recherches que les véritables moteurs de la santé et des inégalités de santé se trouvent en dehors du système de soins¹⁰. D'un autre côté, J. P. Mackenbach prévoit que les groupes de personnes dans une meilleure situation socio-économique mènent non seulement une vie plus confortable, mais aussi une vie plus longue et en meilleure santé¹¹.

⁹ Miguel, Antonio, Dans et al, « Assessing equity in clinical practice guidelines », *Journal of Clinical Epidemiology*, 2007, vol. 60, issue 6, pp. 540-546. Disponible en ligne à l'adresse : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0895435606003921>

¹⁰ Kiefer, Bertrand, «La santé selon Michael Marmot», *Revue Médicale Suisse*, mars 2010, p. 480. Disponible en ligne à l'adresse: <https://www.revmed.ch> 2010, p. 480.

¹¹ Mackenbach, Johan, Pieter, « Inégalités de santé: persistance et changement dans les États-providence modernes », *Sciences sociales et médecine*, vol. 75, n° 4, 2012, pp. 761-769.

La perception des enquêtés quant à la qualité des services dans les structures hospitalières montre une certaine insatisfaction générale. Le tableau ci-dessous montre que plus de 75% des interrogés jugent que la qualité est mauvaise, près de 18% pensent qu'elle est moyenne et seulement 7% estiment qu'elle est bonne.

Pour la dernière proportion des enquêtés satisfaits, les statistiques de l'enquête montrent bien qu'il s'agit généralement des enquêtés favorisés résidant dans les délégations disposant des CHU et surtout des cliniques privées.

Tableau 2: La qualité des services dans les structures hospitalières

Réponses	Effectif	Fréquences en %
Bonne	49	6.8
Moyenne	127	17.6
Mauvaise	544	75.5
Total	720	100

Malgré l'attitude négative générale de la population enquêtée, l'étude du tableau croisé entre les deux variables : « la délégation de résidence et la qualité des soins des services hospitaliers » montre que les deux variables ont une relation de dépendance et que la satisfaction de la qualité des services hospitaliers varie selon le milieu de résidence.

En effet, les chiffres ci-dessus attestent bien que seulement les enquêtés qui résident dans les délégations chefs-lieux des grandes villes et les plus développées (disposant d'une bonne infrastructure sanitaire, des hôpitaux régionaux grade A, des CHU, des cliniques et des établissements privés modernes et des médecins spécialistes qualifiés) estiment que la qualité est bonne ou moyenne, à l'inverse des enquêtés demeurant dans les délégations défavorisées qui considèrent que la qualité de services est mauvaise et ne répondent même pas aux besoins de base des patients. Contrairement aux délégations favorisées, ces délégations marquent un grand déficit au niveau du secteur de santé. Les hôpitaux dans ces

délégations enregistrent un manque de ressources humaines et matérielles, ces régions n'attirent pas les médecins spécialistes et le cadre médical est généralement peu qualifié ou affecté par force auprès des CHU et des grands hôpitaux. Une grande part des enquêtés est déçue vis-à-vis des services hospitaliers et critique ainsi la qualité des services offerts. Aux yeux des enquêtés, plusieurs aspects jugés importants mais bien négligés par le personnel médical venaient en premier lieu : l'accueil, le temps d'attente, l'écoute des patients, suivis par la compétence technique et la qualité des soins offerts.

Selon les propos d'un enquêté, « toujours, *on réagit à des urgences et non à une véritable stratégie d'avenir* ». En conséquence, plus de trois quarts des interrogés ont limité les services offerts dans les hôpitaux locaux aux examens des premiers soins et de la chirurgie générale. Ils déclarent que le matériel est souvent vétuste et plus souvent en panne qu'en état opérationnel. Les hôpitaux locaux et régionaux reçoivent des matériels d'occasion et, dans d'autres cas, en état obsolète, rejetés par les CHU des grandes villes.

Une telle situation oblige les patients à être acharnés vers les hôpitaux régionaux des délégations chefs-lieux et souvent vers les CHU des autres gouvernements. Cette situation engendre des erreurs médicales parfois mortelles et des retards remarquables dans les prises en charge des patients. Ces divergences confirment l'existence des inégalités à l'échelle locale entre délégation développée et non développée. Le tableau suivant nous montre quelques exemples :

Tableau 3 : Tableau croisé « milieu de résidence » et « qualité des services dans les structures hospitalières »

	La qualité des soins dans les services hospitaliers				
		Bonne	Moyenne	Mauvaise	Total
Délégation actuelle	Ariana Ville	5	9	1	15
	Bab Bhar	1	12	2	15
	Sousse Médina	10	5	0	15
	Monastir	11	4	0	15
	Sfax Ville	8	6	1	15
	Sned			15	15
	Sidi Bouzid Ouest		3	12	15
	Hassi Ferid			15	15
	Oulad Chamakh		1	14	15
	Hazoua		1	14	15
	Kef Est		1	14	15
	Kairouan Nord		5	10	15
	Souk Lahad			15	15
	Tataouine Nord		1	14	15

En outre, le même tableau croisé entre les deux variables nous a permis de constater qu'il existe une grande divergence de la perception de la population enquêtée qui réside dans deux délégations au sein de la même région (gouvernorat), quant à leur satisfaction de la qualité des soins dans les services hospitaliers.

Pour la population enquêtée qui réside dans les délégations chefs-lieux et à concentration administrative et économique (Ariana Ville, Bab Bhar, Sousse Medina, Sfax Ville, Monastir, Nabeul...), la qualité des soins dans les structures hospitalières est satisfaisante (si elle n'est pas bonne, elle est moyenne).

Cette perception est positive puisque leurs délégations disposent de plusieurs atouts en matière de nombre de médecins spécialistes, de grands hôpitaux hospitalo-universitaires entourés par des facultés de médecine et d'instituts de recherches médicales, et d'un grand nombre de polycliniques privées bien déployées sur toute la région et parfois dans des délégations développées.

Toutefois, la tendance est inverse pour la population des autres délégations rattachées aux mêmes régions (cité Ettadhamen, Sidi Hassine, Enfidha, Bir Ali Ben Khalifa, Zarmedine et Takelsa...). En effet, la faiblesse de l'infrastructure sanitaire, le manque des médecins spécialistes et d'équipements médicaux dans ces délégations, expliquent la divergence des attitudes des enquêtés en matière de satisfaction de la qualité de soins dans les services hospitaliers. Cette divergence confirme l'existence d'une dichotomie intrarégionale (locale).

1.2. La perception de l'éducation

La question des inégalités scolaires est primordiale en sociologie. Elle s'inscrit dans une problématique plus globale : la sociologie de l'éducation. De nombreux chercheurs se sont penchés sur cette thématique afin de comprendre l'origine de ces inégalités. En Tunisie, malgré les diverses réformes du système éducatif et les grands efforts effectués par les autorités, la persistance des inégalités scolaires au niveau local marque toujours l'école qui « a changé du rôle d'un ascenseur social à un reproducteur d'inégalités »¹².

¹² Omri, Ibtissem, Hamdi, Mohamed Tlili, « Les inégalités éducatives se nourrissent-elles des inégalités sociales? Réponse à partir d'une étude comparative (Région maghrébine versus région Sud-Est asiatique) ». *International Journal of Innovation and Applied Studies*, vol. 15, n° 4, 2016, p. 894.

Pour ce qui est de notre enquête, 70% de la population enquêtée estime que les conditions de scolarisation dans leur délégation sont mauvaises, près de 25% voient qu'elles sont moyennes et seulement 5% des enquêtés considèrent qu'elles sont bonnes. Pour la majorité insatisfaite, certains enquêtés pensent que les établissements scolaires connaissent de sérieux problèmes de manque d'équipements, de personnel et de détérioration de l'infrastructure, conformément aux termes d'un enquêté : *“Les établissements scolaires sont dans un état déplorable”*.

D'autres enquêtes évoquent le problème de surcharge des classes. Ils stipulent aussi que leurs établissements sont dépourvus même de personnel de nettoyage et d'agents de sécurité et de gardiennage, afin de réduire la violence dans le périmètre de l'établissement scolaire. *“Dans certaines écoles dans notre région, c'est le directeur qui effectue toutes les tâches”*; dit un enquêté.

De plus, sur le plan qualitatif (qualification, statut, grade, etc.), les enseignants expérimentés sont souvent affectés dans les zones développées. Ils sont déployés dans les grandes villes, par contre les enseignants débutants et de moyennes qualifications sont affectés et attirés par les zones rurales et les zones en retard de développement. Dans certains cas, « les déséquilibres observés ne tiennent pas à la pénurie absolue d'enseignants, mais à des inégalités de nature qualitative dans la distribution des enseignants »¹³.

Tableau 4 : Les conditions de scolarisation

Réponses	Effectifs	Fréquences en %
Bonne	38	5.2
Moyenne	177	24.6

¹³ UNESCO, « L'allocation et l'utilisation des personnels enseignants », Gestion des enseignants, Unité 4, 2015, p. 10. Disponible en ligne à l'adresse : https://www.iiep.unesco.org/sites/default/files/unite_4_fr.pdf

Mauvaise	505	70.1
Total	720	100

Sachant que les deux variables, « délégation de résidence » et « les conditions scolaires », sont dépendantes ($\chi^2(94) = 45566$ $p = 0.000 < 0.05$), il est nécessaire de noter que l'étude de perception des conditions de scolarisation en fonction du milieu montre que presque la quasi-totalité de la population enquêtée, qui réside dans les délégations chefs-lieux et de grandes villes (Ariana ville, Bab Bhar, Sousse ville, Monastir Ville, Sfax Ville, Mahdia), pense que les conditions scolaires sont satisfaisantes (selon les chiffres du tableau ci-dessous, pour certains cas elles sont bonnes mais majoritairement elles sont moyennes).

Cette attitude est expliquée, selon les interviewés, par le grand nombre des écoles, des lycées et des universités pour toutes les spécialités, la qualité d'enseignement, le corps enseignant qualifié, les moyens de transport conçus pour les élèves et les étudiants, la proximité des établissements scolaires et surtout la prolifération des institutions privées.

C'est le cas opposé pour les enquêtés des délégations de l'intérieur et rurales qui pensent que les conditions scolaires sont mauvaises et parfois déplorables à cause du manque des ressources matérielles et humaines ainsi que d'infrastructures et d'équipements scolaires.

Parallèlement, l'analyse croisée montre une divergence remarquable entre les perceptions des enquêtés qui résident dans deux délégations de la même région, en particulier (Mahdia, Oulad Chamakh), (Ariana Ville, Cité Ettadhamen), (Sousse, Enfidha)... Comme dans le cas de la santé, l'opposition des attitudes confirme la persistance des inégalités scolaires à l'échelle locale.

1.3. La perception de l'emploi et du chômage

L'analyse du marché du travail montre qu'en dépit de l'apport des politiques actives d'emploi, la structure de chômage tend vers plus d'inégalités selon les différentes catégories des

En effet, les femmes sont victimes d'exclusion et sont plus exposées au chômage que les hommes¹⁴. Le chômage décroît avec l'âge et il touche beaucoup la tranche d'âge entre 15 et 34 ans. « Ce sont des jeunes au début de leur parcours professionnel qui trouvent des difficultés à décrocher leur premier emploi »¹⁵. En outre, les écarts en termes de taux de chômage entre les différentes régions et délégations demeurent toujours importants.

L'étude de la perception des enquêtés quant aux politiques actives d'emploi en Tunisie montre une insatisfaction quasi générale. Le tableau ci-dessous nous montre que plus de 92% des enquêtés estiment que les Politiques Actives d'Emploi en Tunisie (PAE) sont inefficaces, tandis que près de 8% des enquêtés pensent que ces politiques sont efficaces.

Tableau 5 : Les politiques actives d'emploi

Réponses	Effectif	Fréquences en %
Efficaces	21	2.9
Relativement efficaces	34	4.7
Relativement inefficaces	207	28.7
Inefficaces	458	63.6
Total	720	100

Parallèlement, cette insatisfaction générale a été perçue par les enquêtés aussi concernant la crise du chômage des diplômés. En effet, les résultats de l'enquête révèlent que 97.6% des enquêtés estiment qu'il existe une crise de chômage des diplômés du supérieur et 2.4% nient l'existence de cette crise. En dépit de la multiplication des interventions et des politiques actives d'emploi (analysées dans la partie précédente), la diversité des programmes pour les diplômés universitaires (SIVP, CIDES, SCV...), la situation des diplômés sur le marché est criante, et les jeunes commencent à douter de la valeur de leurs diplômes et à perdre la confiance en soi.

¹⁴ Selon l'Agence National de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI), l'année de la révolution 2011, le taux de chômage est de l'ordre de 18.6%. En 2023, le taux de chômage est de l'ordre de 16.4%, et selon le sexe, il est de l'ordre de 22.2% pour les femmes contre 13.84% pour les hommes.

¹⁵ Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ), *Inclusion sociale en Tunisie : les enjeux de l'emploi, de l'éducation et de la réparation des revenus*. ITCEQ, mars 2017, p. 19.

Pour certains enquêtés, ce phénomène est expliqué par le décalage entre les aspirations professionnelles des diplômés et la réalité de l'offre du marché de l'emploi. Cependant, d'autres interrogés pensent que les problèmes d'insertion professionnelle des diplômés du supérieur découlent directement des conditions réelles sur le marché du travail et surtout de la précarité de l'emploi dans le secteur privé.

Beaucoup d'enquêtés voient que ces problèmes se situent aussi dans les pratiques de recrutement des entreprises. "*Les entreprises tunisiennes profitent des problèmes d'insertion des diplômés...*"; déclare un enquêté. Selon Terrovanesian, « l'insertion professionnelle n'est pas seulement un problème de formation, ni liée à un effort des jeunes pour s'adapter aux réalités de l'entreprise. L'insertion des jeunes met en cause le management des entreprises »¹⁶.

Enfin, le phénomène de chômage des diplômés en Tunisie est un véritable problème pour les responsables du gouvernement, et il semble de plus en plus difficile à contenir au point de constituer actuellement le point noir de l'économie. Un niveau de chômage des diplômés élevé crée une véritable angoisse pour l'ensemble de la population, ce qui incite à l'immigration clandestine et favorise le marché informel et parallèle.

Dans le même cadre, et plus précisément en ce qui concerne l'insertion des femmes dans le marché d'emploi, les attitudes des personnes enquêtées sont quasi divisées en deux. En effet, plus de la moitié (59%) de la population enquêtée juge que les femmes en Tunisie trouvent "facilement de l'emploi", tandis que 41% des interrogés pensent que l'accès des femmes reste encore difficile (ou très difficile). En outre, les données de l'enquête confirment une transformation en profondeur de l'image de la femme dans la société, et les Tunisiens commencent depuis les dernières années à observer un phénomène de féminisation qui évolue très rapidement.

Toutefois, cette préférence n'est pas unanime puisque près de la moitié des enquêtés pensent que l'insertion de la femme demeure difficile (très difficile) et expliquent cette attitude par de nombreuses causes à caractère économique et socio-culturel.

De fait, plusieurs approches ont approché la question de l'insertion de la femme dans le marché, dont on peut souligner la théorie du genre et la théorie de l'intersectionnalité.

¹⁶ Ben Sedrine, Saïd, Bennour, Lotfi, « Travail et développement », *Revue tunisienne des sciences du travail*, 2002, n° 22, p. 81.

Pour ce qui est de la théorie du genre, plusieurs auteurs, notamment Joan Acker, ont mis le point sur les régimes de genre tout en montrant comment les structures de pouvoir et les normes culturelles influencent l'accès des femmes à l'emploi.

Quant à la théorie de l'intersectionnalité, forgée principalement par la juriste américaine Kimberlé Crenshaw à la fin des années 1980, elle démontre comment les multiples dimensions d'identité (genre, race, classe) se croisent pour produire des expériences uniques de discrimination et de privilège.

En outre, pour expliquer cette problématique, Saskia Sassen, l'une des premières à analyser le nouveau phénomène de la « globalisation » en 1991, a montré dans ses travaux comment la mondialisation a conduit à une féminisation des migrations, avec de nombreuses femmes entrant dans le secteur des services domestiques et d'autres emplois précaires.

Sur le plan statistique, les chiffres officiels de l'Institut National de la Statistique (INS) tunisien montrent que durant la période 2006-2020, le taux d'activité des femmes a connu une légère augmentation de 13%. Cette situation prouve que, bien qu'elles réussissent mieux leurs études que les hommes, les femmes trouvent des difficultés à s'insérer dans le marché. En effet, le taux de chômage a été toujours plus élevé pour les femmes. En 2023, il est de l'ordre de 22.2% pour les femmes contre 13.84% pour les hommes.

Le chômage des femmes varie énormément selon la région. Les statistiques de l'INS indiquent que les taux de chômage sont plus faibles dans les zones (district de Tunis et le littoral excepté Sfax) où il y a une prédominance des secteurs à caractère saisonnier, à savoir le textile et le tourisme. Toutefois, les autres régions du Centre-Ouest, du Nord-Ouest et les deux régions du Sud (SE et SO) enregistrent les taux de chômage féminin les plus élevés.

1.4. La perception de la qualité du transport

Le tableau ci-dessous révèle que 78% des enquêtés pensent que la qualité de transport est mauvaise, 18% moyenne et seulement 4% à peu près des enquêtes estiment qu'elle est bonne.

Tableau 6: La satisfaction des moyens de transport

Réponses	Effectif	Fréquences en %
Bonne	28	3.9
Moyenne	130	18.1
Mauvaise	562	78.1
Total	720	100

Selon certains enquêtés, le secteur du transport se caractérise par une insuffisance à la fois des infrastructures et des matériels roulants. En outre, les enquêtes pensent que le problème des retards est l'un des problèmes principaux du transport avec celui du manque de disponibilité. *“L’horaire de départ et d’arrivée des bus n’est pas toujours respecté”*; relate un enquêté. Une autre ajoute : *“Les passagers sont toujours en retard à cause de l’embouteillage ainsi que du temps des pauses des chauffeurs...”*

D’autres enquêtés évoquent le problème de la sécurité dans le transport commun public. Selon les propos d’un enquêté : *“La sécurité n’est pas garantie, on voit des grappes de passagers accrochés à l’extérieur des autobus”*. Ils prévoient aussi que les Tunisiens sont confrontés souvent à des cas de violence et de vol.

Au niveau local, le croisement (Khi2 de Pearson :ddl :94 ; signification asymptotique $0.000 < 0.005$: les 2 variables sont dépendantes) étudiant la perception des enquêtés par milieu de résidence, montre que la majorité des enquêtés, résidant dans les délégations périurbaines et de l’intérieur, estiment que la qualité de service de transport dans leurs régions est mauvaise, que le secteur souffre d’une insuffisance d’offre de transport collectif et que certaines délégations sont encore privées de transport commun.

Certains enquêtés précisent que les enfants dans les délégations défavorisées rencontrent quotidiennement beaucoup de difficultés pour aller à l’école à cause du manque de moyens de transport. *“De 10 à 20 Km*

à la ronde, il y a un seul bus qui transporte tous les enfants de la délégation” ; prévoit un enquêté.

Parfois, ils optent forcément au transport rural et clandestin qui manque de sécurité et de régularité : « le secteur du transport, à caractère artisanal, ne possède ni les compétences ni le financement pour garantir une offre adaptée et durable »¹⁷.

Dans le même cadre, certains enquêtés pensent que la mobilité quotidienne pour le travail apparaît parfois comme une contrainte, vu la grande distance entre le lieu du travail et la fréquence de disponibilité du transport collectif. « Pour la population pauvre de périphérie, dont la majorité ne peut posséder un véhicule particulier et qui, de plus, a des difficultés à financer l’usage du transport collectif, la marche à pied devient le seul moyen de transport accessible »¹⁸.

D’autres enquêtés ajoutent que dans ces régions, le transport peut représenter une contrainte de grande importance pour les chômeurs. “On se trouve obligé parfois de s’emprunter pour se déplacer aux autres régions pour la recherche d’emplois” ; exprime un enquêté en chômage.

Parallèlement, on remarque un important déséquilibre entre les délégations chefs-lieux (les grandes villes) et les autres délégations du même gouvernorat. Cette situation est très remarquable dans la région de Grand Tunis. En effet, certains enquêtés pensent que les services de transport public sont de qualité médiocre en général et surtout au sein de l’agglomération urbaine de Tunis. Ils pensent que bien que le Grand Tunis soit desservi par des lignes de métro, TGM et de bus, le manque de moyens est très perceptible aux heures de pointe. Ainsi, l’insuffisance notoire de transporteurs sur certains itinéraires et les retards énormes occasionnent des préjudices à tout le monde. Les travailleurs retardataires ont des problèmes avec leurs employeurs. Cette situation est due principalement à la déficience du parc actuel qui enregistre périodiquement une baisse du nombre de bus exploités en dépit de l’extension urbaine et de l’augmentation de la demande du transport.

On peut conclure que le développement inégal du secteur du transport peut être lié à la persistance de l’inégal développement local, comme le

¹⁷ Afa, Rebouha, Pascal, Pochet, « Mobilité et accès à la ville pour le travail des populations pauvres du périurbain d’Oran », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 78, 2009, pp. 335-353.

¹⁸ Lourdes, Diaz Olivera, Didier Plat, Pascal, Pochet, « Marche à pied, pauvreté et ségrégation dans les villes d’Afrique de l’Ouest. Le cas de Dakar », dans : Marie-André Buisson et Dominique Mignot (dir.), *Concentration économique et ségrégation spatiale*, Bruxelles, Éditions De Boeck, 2005, pp. 246-261.

stipule Andrès Huybrechts : « Le progrès des transports reste étroitement limité à quelques zones privilégiées, notamment côtières, où l'accroissement de la mobilité et un certain développement vont de pair »¹⁹.

1.5. La perception de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises

Les résultats de l'étude de satisfaction de la population enquêtée dans ce paragraphe permettent d'avoir une idée sur les forces et les faiblesses des délégations en termes d'entrepreneuriat et de créations d'entreprises : « c'est-à-dire leur capacité à fournir, grâce à leurs ressources, des conditions d'implantations plus intéressantes que celles des territoires concurrents pour les projets mobiles »²⁰.

Le rendement de cette dimension à étudier est étroitement relié aux niveaux de développement des autres dimensions socio-économiques. Il s'agit donc de faire l'état des lieux de certains indicateurs de développement (conditions de scolarisation, la qualité des services dans les hôpitaux, le taux de desserte des services de base ainsi que la qualité du secteur de transport) et de leurs potentialités pour la création d'opportunités d'emplois.

En effet, près de 78% des enquêtés portent leur critique sur la création d'emplois et la création d'entreprises dans leurs délégations et 17% voient qu'elle est peu satisfaisante, tandis que seulement 5% des répondants jugent les possibilités de créations d'emplois et d'entreprises comme satisfaisantes.

¹⁹ Huybrechts, André, « Le rôle du progrès des transports dans les économies sous développées », *Revue Économique*, n° 22-1, 1971, pp. 140-162.

²⁰ Musson, Anne, « Revue de littérature sur les indicateurs d'attractivité et de développement durable : Vers un indicateur d'attractivité durable », *Revue Géographie, Économie, Société*, vol. 12, 2010, pp. 181-223.

Tableau 7 : L'entrepreneuriat et la création d'entreprises

Réponses	Effectif	Fréquences en %
Satisfaisante	34	4.7
Peu satisfaisante	126	17.5
Insatisfaisante	560	77.8
Total	720	100

Par ailleurs, l'analyse croisée de la variable « délégation de résidence actuelle » avec la variable « la création d'emploi et d'entreprises » montre que le degré de satisfaction de la population enquêtée est relativement élevé dans les délégations chefs-lieux et celles à concentration administrative.

Cette satisfaction est expliquée par certains facteurs qui caractérisent leurs délégations, en particulier la proximité aux pôles économiques, les services, la disponibilité des ressources humaines qualifiées, la connectivité au réseau commercial, l'infrastructure, la diversité des fonds d'investissement et les institutions de crédit et d'accompagnement.

Par contre, pour les délégations défavorisées et de l'intérieur, les différents enquêtés pensent que les opportunités de création d'entreprises et d'emplois sont insatisfaisantes. Ils voient que leurs délégations ne disposent pas d'atouts pour faire appel aux nouveaux investissements durables qui peuvent créer des opportunités d'emplois.

Pour certains enquêtés des délégations défavorisées, l'absence de pôles industriels, d'infrastructures, de services administratifs et de lieux de convivialité et d'espaces adéquats peut constituer des causes de répulsion potentielle des investissements. À ces facteurs internes qui défavorisent la création d'emplois, s'ajoute l'incapacité du pays de lancer les réformes nécessaires pour tirer profit des possibilités offertes par l'économie mondiale²¹.

La divergence entre les perceptions des enquêtés montre bien l'existence des inégalités locales en termes d'entrepreneuriat et de créations

²¹ Banque Mondiale, « Rapport de suivi de la situation économique (Avril 2022) », publié en ligne le 14 Avril 2022, p. 1.

d'entreprises. Elle illustre aussi la profondeur des inégalités intrarégionales opposant les délégations chefs-lieux et de grandes villes et les autres délégations (petites délégations périurbaines et moins développées).

1.6. La perception de la situation des collectivités locales

« Le développement local peut se définir comme un processus utilisant les initiatives locales à l'échelle des collectivités comme moteur du développement économique »²². Dans le contexte de changement de la vision à l'égard de l'ancienne démarche de la décentralisation, la Tunisie a bien poursuivi le train des réformes afin d'impulser les contributions des acteurs locaux.

Depuis 2011, les autorités ont fait de l'inclusion des municipalités dans le processus de planification économique régionale et nationale du pays son principal objectif.

Dans ce cadre, et en dépit du grand apport de la nouvelle constitution de 2014 et des séries de législations organisant et élargissant le champ d'intervention des collectivités locales, nous avons remarqué que la totalité de la population enquêtée concentre l'action des collectivités locales dans la propreté, la gestion des déchets, l'aménagement de l'infrastructure et l'octroi des autorisations à bâtir, et ignore la nouvelle législation accorde aux conseils municipaux de nouvelles prérogatives couvrant obligatoirement plusieurs autres domaines (tels que : « la santé, les affaires de la femme et de la famille, les arts, la culture, l'éducation et l'enseignement, l'enfance, la jeunesse et le sport, les affaires sociales, l'emploi, les personnes sans soutien familial et les personnes handicapées, l'égalité entre les personnes et l'égalité des chances entre les sexes, la démocratie participative et la gouvernance ouverte, les médias, la communication et l'évaluation, la coopération décentralisée »), et ce conformément aux dispositions de l'article 210 de la loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au Code des Collectivités Locales.

À cet égard, l'enquête confirme un mécontentement au sein de la majorité de la population enquêtée sur le travail des conseils municipaux élus quant à la gestion des affaires relatives à la protection de l'environnement et à "l'esthétique urbaine". En effet, 88% des répondants voient que la situation des collectivités locales est insatisfaisante (pour 49%

²² Moussaoui, Kahina, Arabi, Khelloudja, « Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie. Le cas des communes de Bejaia », *Économie et Solidarités*, vol. 44, n° 1-2, 2014, p. 123.

la situation est très insatisfaisante) et seulement 12% de la population enquêtée voient qu'elle est satisfaisante (dont 1.8% très satisfaisante).

Tableau 8 : Les attitudes envers la situation des collectivités locales

Réponses	Effectif	Fréquences en %
Très satisfaisante	13	1.8
Relativement satisfaisante	73	10.1
Relativement insatisfaisante	281	39
Très insatisfaisante	353	49
Total	720	100

L'étude bivariée des attitudes des enquêtés envers la situation des collectivités locales en fonction de la variable « résidence actuelle » révèle que les deux variables ont une relation de dépendance (Khi-deux de Pearson : 744.783 ; ddl : 141 ; signification asymptotique : 0.000 < 0.005).

Ainsi, cette analyse croisée montre que le taux des enquêtés des délégations développées qui pensent que la situation est « très satisfaisante » est très réduit et ne dépassant pas l'ordre de 2%. Ce taux nous pousse à constater d'emblée que la situation des collectivités locales dans ces délégations favorisées ne répond pas également aux attentes de ses habitants.

Toutefois, en dépit de l'absence de cette parfaite satisfaction, il existe un écart flagrant entre les attitudes des enquêtés de ces délégations et celles des enquêtés des délégations sous développées et de l'intérieur du pays. Les résultats de la perception sont sensiblement élevés dans les délégations chefs-lieux et des grandes villes de la région de Grand Tunis et celle de Centre-Est et insatisfaisants dans l'ensemble des délégations du reste du pays. Cette opposition de taille reflète l'existence d'un déséquilibre à l'échelle locale.

Les facteurs de cette situation ont été expliqués par certains enquêtés. Ils soulignent que la situation dans la quasi-totalité des municipalités s'est dégradée, surtout après la dissolution des municipalités qui ont été installées par l'ancien régime et la désignation des délégations spéciales dans la période post révolutionnaire.

Les enquêtés déclarent que la situation (en termes de l'environnement) avant 2011 a été meilleure. Selon les termes d'un enquêté, *“la liberté nous a apporté “les montagnes” de déchets et les collecteurs de bouteilles...”*.

Selon d'autres enquêtés, la situation quotidienne de l'environnement devient un véritable problème. Ils pensent qu'il n'y a pas de raison pour que les agents municipaux chargés de la propreté soient d'un jour à l'autre en grève.

En termes de construction anarchique, les enquêtés réclament la prolifération des constructions anarchiques et des locaux de commerce en infraction à la loi. Selon les propos d'un enquêté : *“On constate une remarquable invasion des constructions anarchiques durant cette période en l'absence des responsables municipaux et de l'État en général. Des dépassements qui ont réellement porté atteinte aux zones vertes, aux trottoirs et aux espaces verts”*.

D'autres²³ enquêtés déclarent que les interventions des agents municipaux manquent de justesse : *“Malheureusement, les actions spectaculaires de la démolition des constructions anarchiques (cafés, restaurants, immeubles, clôtures...) ne s'effectuent pas à tout le monde, certains se croient au-dessus de la loi...”*.

En termes d'infrastructure et d'aménagement des territoires, l'état du réseau routier et les pistes agricoles présentent un obstacle à l'accélération du rythme de développement dans certaines régions et localités. En effet, certains interviewés estiment que l'infrastructure de base dans leur région est très archaïque (abattoirs, voiries, marché des gros, les parkings, stades, parcs et espaces verts...). Certains soulignent que leurs municipalités sont démunies de moyens pour la gestion des eaux pluviales à l'intérieur des villes et des quartiers. Ils présument que les principales causes des inondations sont : les constructions anarchiques, la déviation des cours d'eau, le rejet des déchets dans les canaux d'évacuation des eaux pluviales, le non-respect des plans d'aménagement urbain, etc.

²³ En citant d'autres, on parle évidemment de la population enquêtée.

Cette situation a touché aussi les délégations développées dans des localités des grandes villes, dont notamment la délégation du Nabeul, Bab Bhar, SousseVille, Ariana, Borj Louzir : *“La situation de notre municipalité est peut-être relativement meilleure par rapport à d’autres municipalités, mais nos ressources sont très insuffisantes”* ; déclare un enquêté de la délégation de Nabeul. D’autres mettent l’accent sur la bureaucratie administrative et sur le long délai d’attente d’octroi de la permission de bâtir. *“Le favoritisme et la corruption dans le traitement des dossiers ont affecté l’image des municipalités”* ; disent des enquêtés.

1.7. La perception de la gestion des ressources naturelles locales

Les stratégies de développement local sont souvent jugées réussies lorsque les autorités locales (avec des services déconcentrés notamment) sont capables d’améliorer les conditions de vie des populations, de gérer de manière équitable les ressources naturelles et de lutter contre les inégalités. Toutefois, les débats sur la gestion locale des ressources naturelles mettent l’accent autour des règles et des dispositifs de gestion.

À ce sujet, l’étude des attitudes de la population enquêtée à l’égard de la gestion des ressources naturelles montre un résultat qui se révèle très significatif.

À partir des chiffres du tableau ci-dessous, on remarque qu’une grande part des enquêtés (86%) ont globalement une attitude défavorable, que les ressources naturelles sont mal gérées (71%) et pas encore exploitées (15%). Seulement près de 7% des enquêtés pensent que les ressources sont bien gérées et estiment qu’il ne faut pas entrer dans ce genre de débat (plein d’intox et d’illusions) qui altère le climat d’affaires, “chasse” les investisseurs étrangers et multiplie le démantèlement des sociétés multinationales.

Tableau 9 : La gestion locale des ressources naturelles locales

Réponses	Effectif	Fréquences en %
Bien gérées	48	6.7
Mal gérées	510	70.8
Inexploitées	110	15.3
Je ne sais pas	52	7.2
Total	720	100

Pour la majorité mécontente, la responsabilité incombe aux autorités gouvernementales à l'échelle locale, régionale et centrale. Certains enquêtés prévoient que cette situation est le résultat d'absence d'un dialogue avec la région, pour faire en sorte que la population locale ait confiance dans les décisions qui se rapportent au développement de leurs territoires. Selon les termes d'un enquêté, *"il s'agit d'un débat de fond qui doit s'imposer"*.

D'autres enquêtés déclarent qu'ils n'ont pas de confiance en leurs dirigeants. Ils considèrent que la mauvaise exploitation des ressources revient à une gestion centralisée commandée par une administration autoritaire qui n'accepte aucune participation ou supervision auprès des citoyens locaux ou même de la société civile. *"La gestion des ressources naturelles en Tunisie est un vrai tabou que personne, vis-à-vis des autorités, n'a le droit d'en débattre ou de parler"*, selon un enquêté.

Pour d'autres, l'État se comporte comme le propriétaire négligeant. D'après un enquêté, ces critiques et accusations ne sont pas gratuites puisque les autorisations d'exploitation et d'accès à ces ressources sont octroyées à travers la manipulation et le favoritisme via des procédures de privilèges. Selon des enquêtés, « les dépassements sont plus flagrants dans le domaine du pétrole et des mines ».

Ils pensent que la mauvaise gestion et le gaspillage des ressources est le résultat de l'absence des meilleures pratiques de la transparence et de la gouvernance, comme le confirment Amel Ben Khahla et Peter Hochet : « Lorsque la pression sur une ressource est forte, sa gestion impose de redéfinir les règles d'accès et d'exploitation »²⁴.

²⁴ Ben Khahla, Amel, Hochet, Peter, « Gérer l'ensemble les ressources naturelles du territoire. Guide méthodologique pour promouvoir et consolider une gestion négociée

2. Les politiques de développement local

2.1. Les programmes de développement local

Bien que toute l'attention soit accordée aujourd'hui au sujet du développement local, notre enquête révèle que le niveau d'information des citoyens enquêtés sur la nature des programmes²⁵ octroyés en faveur de leurs délégations reste encore très faible. En effet, plus de la moitié de la proportion des enquêtés (près de 51%) affirment n'en avoir aucune idée. 37% nient l'existence de ces programmes. Selon les propos d'un enquêté : *"Si la région a bien bénéficié, notre délégation aurait dû être meilleure"*. D'autres estiment qu'ils ont besoin d'initiatives permettant d'apaiser la tension et d'apporter de vraies solutions rapides aux maux dont souffrent les délégations défavorisées.

Une grande part des enquêtés dénonce « la politique d'atermoisement » adoptée par l'autorité à l'égard des revendications sociales des franges dans les régions marginalisées et démunies. Le reste de la population (12%) déclare que leurs délégations ont bien bénéficié des programmes de développement.

La réussite ou l'échec d'une politique doit être évalué afin de cerner les défauts et les avantages de l'intervention. En Tunisie, les programmes de développement sont nombreux depuis longtemps. Toutefois, il importe de souligner que l'efficacité de ces politiques suscite une divergence et ne fait pas l'unanimité de la population enquêtée. En effet, pour une forte majorité des enquêtées (85%), ces politiques sont inefficaces, alors que 15% voient qu'elles sont efficaces (relativement efficaces).

En effet, certains enquêtés pensent que cette évaluation pessimiste traduit un bilan déficitaire du développement qui a fragilisé la confiance de la population locale en leurs décideurs politiques. Selon les termes d'un enquêté : *"Ces politiques se sont totalement essoufflées puisque les résultats*

des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest », Programme Negos-GRN - Mali, Sénégal, Burkina Faso, Gret, 2013, p. 69. Disponible en ligne à l'adresse: <https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Guide-methodologique-Negos-GRN1.pdf>

²⁵ - Le «Programme de Développement Intégré» (P.D.I) : Un nouvel outil de promotion régionale qui a été décidé en Tunisie depuis 2011.

- Les Plans d'Investissement Communaux (PIC): des projets ont été conduits par la Caisse Pour le Soutien aux Collectivités locales (CPSCL).

- Les programmes d'encouragement à l'emploi.

parlent d'eux-mêmes". Ils estiment que ces politiques n'attirent que des investissements générateurs de valeur ajoutée faible et d'une employabilité limitée, les inégalités locales s'aggravent d'un jour à l'autre, la malversation s'est généralisée et la classe moyenne s'est bien rétrécie. Ils prévoient que les orientations restent, à ce jour, extrêmement floues et définies dans la continuité des politiques passées ; selon les termes d'un enquêté : "*Les mesures aujourd'hui programmées ressemblent étonnamment aux précédentes*".

D'autres enquêtés ajoutent que les politiques de développement manquent de visions claires et de cohérence avec les besoins réels de la population locale. "*Les orientations de la politique de développement sont dictées par les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds*"; précise un enquêté.

En termes d'emploi, la majorité des enquêtés pensent que les politiques proposées génèrent un nombre toujours croissant d'exclus du marché du travail et ne respectent pas les droits économiques et sociaux, dans la mesure où dominant la corruption, le clientélisme et le népotisme dans l'accès au marché du travail et le principe de l'allégeance et de la conformité sociopolitique dans l'accès aux programmes sociaux²⁶.

Certains enquêtés considèrent que ces programmes ne sont pas équitables et que les responsables politiques ne sont pas préoccupés par les inégalités territoriales. "*Les décideurs en Tunisie sont détachés des réalités auxquelles sont confrontés les moins privilégiés*"; dit un enquêté.

²⁶ Hibou, Béatrice et al, « La Tunisie d'après le 14 janvier et son économie politique et sociale. Les enjeux d'une reconfiguration de la politique européenne », Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'homme, Fonds d'Analyse des Sociétés Politiques (FASPO), Copenhague, Juin 2011, p. 67.

Tableau 10 : La perception des programmes de développement

Réponses	Effectif	Fréquences en %
Efficace	44	6.1
Relativement efficace	64	8.9
Relativement inefficaces	232	32.2
Inefficaces	380	52.8
Total	720	100

Conjointement à l'importance de la mise en valeur des leviers d'attractivité d'un territoire, les politiques de développement local ont également pour objet de déceler les obstacles persistants qui font face à la mise en œuvre des projets locaux. Aujourd'hui, les territoires tunisiens évoluent dans un contexte marqué d'instabilité et de crise économique. De ce fait, les régions qui n'avancent pas reculent.

En Tunisie, la majorité des régions ont bénéficié d'une préoccupation par l'État à travers la planification de plusieurs projets locaux (infrastructures de santé, d'éducation, création de zones industrielles, aménagement de territoire, etc.). Cependant, ces projets de développement local se confrontent sans cesse à des dysfonctionnements internes, institutionnels, à des réticences même des bénéficiaires.

Selon les enquêtés, le manque de ressources financières représente la majeure anomalie qui peut surgir lors de l'exécution ou de la mise en œuvre des projets locaux. En effet, plus de 33% de la population enquêtée pensent que la plupart des projets bloqués et non encore achevés sont marqués par des ressources financières insuffisantes. Tandis que 17.8% des enquêtés pensent que le blocage des projets est dû au manque de coopération entre les élus municipaux et les autres services déconcentrés de l'État. Cette situation traduit l'existence de nombreuses défaillances qui altèrent le transfert du pouvoir de l'État aux collectivités locales. Ces

défaillances sont d'ordre juridique, institutionnel et administratif. D'autres participants à l'enquête ont jugé "un manque de consensus entre les élus eux-mêmes"; et qui est dû à la guerre des clans et aux conflits politiques entre les différents partis représentant le conseil municipal. Ainsi, presque 11% de la population enquêtée estiment que le manque de compétence des ressources humaines peut causer une mauvaise étude de faisabilité de projets et un mauvais suivi du processus d'exécution.

En outre, une part des enquêtés (9.2%) pense que la complication des situations foncières présente une difficulté réelle entravant l'avancement des projets. Ils estiment que ces difficultés d'avancement des travaux sont considérées parfois comme un retard d'exécution qui incombe aux entrepreneurs. Ils précisent aussi que les communes se trouvent paralysées devant l'impossibilité de concrétiser leur vocation économique et sociale afin de promouvoir les conditions de vie de leurs habitants. Outre le conflit de management, s'ajoute l'obstacle majeur de la bureaucratie. Ainsi, 9% ont jugé que les projets sont bloqués à cause de la complication de la réglementation et de la lenteur des procédures administratives. À cette difficulté s'ajoute encore le manque de stabilité des orientations et des programmes suite aux changements imprévisibles des ministres et des hauts dirigeants ; en effet, 10% des participants voient que les programmes changent en fonction du responsable en fonction.

Dans un processus de développement local, bien que les habitants soient considérés comme étant les acteurs principaux, "ils sont les bras armés de la commune", 5.6% des enquêtés prévoient que la réticence et l'aversion au changement peuvent expliquer l'échec des projets locaux ; sans écarter la non motivation des communautés locales dans les actions de leur propre développement.

2.2. La participation, la décentralisation et la gouvernance locale

Outre la nécessité d'évaluation de l'efficacité des politiques, le succès de toute politique ou plan de développement dépend de plusieurs autres ingrédients exigeant une implication impérative de la participation de la population dans l'élaboration des politiques et la réalisation des projets locaux. « Le développement local nécessite la prise en compte des réalités locales et une participation des populations concernées à leurs propres aspirations »²⁷.

²⁷ Les Journées Annuelles de la Gouvernance en Afrique, « L'Afrique prend son destin en main. Afrique Horizon 2060 : Que veut être et devenir l'Afrique ? Comment veut-elle se

Toutefois, la perception négative d'une grande part de la population enquêtée quant à l'efficacité des programmes et politiques de développement (étudiée dans la section précédente) vient en cohérence avec les attitudes négatives de la participation des populations dans le processus d'élaboration des programmes de développement.

En effet, les résultats de l'enquête montrent que l'attitude des populations enquêtées (concernant leur participation dans les projets des plans de développement) est négative pour près de 59%. Cependant, seulement 4% des enquêtés confirment que la population locale participe dans l'élaboration des programmes de développement et 37% des enquêtés n'ont aucune idée.

Pour la majorité des enquêtés, la population est rarement impliquée et associée à l'élaboration des plans de développement. Ils stipulent que la population est présente juste pour montrer que le processus est participatif, conformément aux termes d'André Dumas : « Trop souvent, en effet, la participation n'est qu'un simple moyen utilisé par les gouvernements ou un simple mythe mobilisateur véhiculé par l'État pour obtenir un soutien populaire »²⁸.

Au niveau de la participation dans les conseils municipaux, les enquêtés ne sont pas du tout satisfaits et ils contestent la centralisation des décisions par les différents membres du conseil municipal. « *la prise de décision est toujours unilatérale* » ; rétorque un enquêté. Pour des causes de rétention du pouvoir et de l'information, plusieurs conseils municipaux ont été considérés dissous suite à la démission collective de plusieurs élus municipaux. Ces démissions interviennent en réaction aux infractions et dépassements commis souvent par le maire qui ne respecte pas les propositions et les décisions du conseil municipal.

Ainsi, certains enquêtés pensent que le succès de tout projet de développement local est tributaire de la participation de la population. Ils stipulent que la majorité des projets qui ont réussi sont des projets dont l'initiative est venue des citoyens locaux.

gouverner ? », 4 Conférences pour dessiner un nouveau chemin vers le développement. JAGA -Gouvernance en Afrique, Sénégal 2012, p. 3.

²⁸ Dumas, André, « Participation et projets de développement », Revue Tiers Monde, tome 24, n° 95, 1983, p. 514.

Tableau 11 : Les attitudes quant à la concertation de la population locale

Réponses	Effectif	Fréquences en %
Oui	32	4.4
Non	423	58.8
Je ne sais pas	265	36.8
Total	720	100

Quant à la décentralisation, elle est habituellement considérée comme un processus par lequel l'État, de sa propre initiative, accorde une plus large autonomie aux collectivités locales²⁹. Elle donne aux populations locales la possibilité de proposer leur conception du développement local.

Toutefois, malgré son inscription dans la Constitution, la mise en place de la décentralisation reste toujours une opération difficile en présence d'un système politico-administratif très centralisé qui a affecté le développement des régions et des collectivités locales. « Le manque de consolidation des services territoriaux de l'État nourrit les résistances des hauts fonctionnaires. Cela nuit au travail des communes et complique la tâche des élus locaux, incapables de juguler la détérioration du contexte socioéconomique »³⁰.

À cet égard, et en dépit de tous les efforts déployés depuis l'année 2011, une attitude défavorable semble saisir la quasi-totalité des enquêtés, puisque plus de 80.4% estiment que l'environnement politico-administratif n'est pas favorable à la décentralisation, et ce pour de nombreuses raisons réglementaires, institutionnelles, administratives et politiques. Pour le reste de la population enquêtée (19.6%), son attitude favorable est inhérente à plusieurs raisons qui s'articulent principalement sur le transfert réel des pouvoirs à l'échelle politique, administrative, financière, fiscale et juridique, du niveau national (gouvernement central) au niveau local (municipalités) ou régional (régions, gouvernorats et départements).

²⁹ Banner, Gerhard, « La gouvernance communautaire et les nouvelles relations entre l'État et les collectivités locales », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 172, 2002, p. 244.

³⁰ Crisis Group, « Décentralisation en Tunisie: consolider la démocratie sans affaiblir l'État », Report 198, Middle East & North Africa, 2019, publié en ligne le 26 mars 2019.

Tableau 12 : La perception de l'environnement politico-administratif face à la décentralisation

Réponses	Effectif	Fréquences en %
Favorable	141	19.6
Défavorable	579	80.4
Total	720	100

Les élections municipales présentent une première étape d'un processus important d'autonomisation politique et économique à l'échelle locale. C'est l'enjeu de taille de la décentralisation qui permet aux élus locaux d'assumer leurs responsabilités à l'égard de la population locale et de créer des opportunités de développement pour leur municipalité ou leur région.

Tableau 13 : La participation aux élections locales

Réponses	Effectif	Fréquences en %
Oui	180	25
Non	304	42.2
Pas intéressé	236	32.8
Total	720	100

En ce qui concerne la perception de la population enquêtée quant à leur participation aux élections municipales de 2018, les chiffres du

tableau ci-dessus nous montrent une remarquable désaffection de l'électorat dans la majorité de la population enquêtée. En effet, 75% des enquêtés ne sont pas allés aux urnes pour voter leurs élus locaux (42.2% n'ont pas voté pour manque d'informations et difficulté de l'opération électorale et 32.8% des enquêtés déclarent qu'ils ne sont pas intéressés).

Certains enquêtés pensent que le désintéressement est expliqué par le climat de tension qui a prévalu entre les listes candidates durant toute la campagne électorale. Ils affirment que ce désintérêt est dû aussi à l'absence des programmes politiques des partis qui s'adressent à eux de près et à leurs vrais problèmes.

En dépit des réformes en faveur de la décentralisation, la crainte envers la classe politique est très profonde. Le processus de décentralisation a accru les aspirations légitimes de la population locale en matière de développement économique et de services de base, sans pour autant les satisfaire.

Par ailleurs, la déception à l'égard des partis politiques se fonce d'une perte de repère dans la structuration de l'offre politique. L'abstention, qui semble surtout s'étendre au sein des jeunes, traduit certainement l'attitude d'un rejet de la politique partisane. En effet, les jeunes (18-35 ans), qui représentent plus de 36 % de la population, adoptent de plus en plus une attitude de méfiance, voire de défiance, à l'égard des partis politiques institués³¹.

Dans cette optique, Théo Blanc et Irène Carpentier estiment à travers les résultats d'une enquête qu'il semble y avoir à la fois un phénomène conjoncturel de désintérêt pour une élection et une tendance de fond de dépolitisation des jeunes qui se détournent de la politique institutionnelle. Ainsi, ils prévoient que cette dépolitisation signifie toutefois plus un désengagement qu'un désintéressement vis-à-vis de la situation politique et économique du pays³².

Selon les termes d'un enquêté : *“Aucun parti ou politicien ne nous ressemble”*. Il explique que les politiques ne sont pas fidèles aux engagements et manquent d'honnêteté et de rigueur morale. Un autre énonce : *“je ne crois pas que les candidats aux élections municipales se sont*

³¹ Lamloun, Olfa, Ben Zina, Mohamed Ali (dir.), *Les jeunes de Douar Hicher et d'Ettadhamen. Une enquête sociologique*, Tunis, Éditions Arabesques & International Alert, 2015. Disponible en ligne à l'adresse : <https://doi.org/10.58079/pzc9>.

³² Blanc, Théo, Carpentier Irène, « Élections municipales en Tunisie, territorialité du vote et enjeux de décentralisation », *Les clés du Moyen-Orient*, Publié le 07/05/2018. Disponible en ligne à l'adresse : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Elections-municipales-en-Tunisie-territorialite-du-vote-et-enjeux-de.html>

distingués de ceux des législatives ou présidentielles... Ils disparaissent dès qu'ils remportent un siège". Une autre interrogée dit : *" J'ai voté la dernière fois, mais malheureusement rien n'a été fait, ils nous ont déçus vraiment, ils ne pensent qu'à leur intérêt personnel..."*. D'autres enquêtés expliquent leur non-participation par le manque d'informations et surtout la longue distance séparant les bureaux de vote des agglomérations, dans les zones périurbaines et rurales en particulier. L'abstention, pour d'autres, est due aux perturbations climatiques (enregistrées surtout dans certaines délégations des régions du Nord-Ouest).

En outre, une étude bivariée entre le milieu et la participation nous montre que certaines délégations (appartenant aux régions étincelles de la révolution et qui ont été à l'origine de plusieurs soulèvements populaires durant la dernière période) comptent les plus faibles taux de participation de la population enquêtée dans les élections municipales. Cette abstention est une réponse directe à la déception vis-à-vis des résultats socio-économiques réalisés par les partis de gouvernement. Dans le même contexte d'abstention, l'analyse des résultats par âge nous a permis de constater des conclusions très importantes. En effet, le test de Khi-deux montre que les variables « âge » et « participation aux élections municipales » sont fortement interdépendantes et que les enquêtés qui appartiennent à la tranche d'âge (18 -35) enregistrent les plus faibles taux de participation aux élections locales. Les raisons de ce taux fort d'abstention auprès des "vingtaines et trentaines" s'articulent principalement au désintérêt à la politique.

Toutefois, seulement 25% de la population enquêtée a participé à l'opération électorale. Certains enquêtés pensent qu'il est nécessaire de voter pour donner la chance aux jeunes de changer. *"Être spectateur ne servira pas à grand-chose"*; estime un enquêté. Ils précisent que les élections sont bénéfiques. D'autres estiment que les élections permettent aux élus de prendre leurs décisions dans l'intérêt des citoyens qu'ils représentent. Les élus seront toujours à l'écoute des citoyens et disponibles pour écouter leurs revendications et leurs suggestions. *"Il y a encore des candidats intègres et porteurs de programmes concrets"*; souligne un enquêté.

Le conseil municipal élu peut décider des orientations pour divers aspects de la qualité de vie de la communauté (le développement économique, l'aménagement du territoire, l'approvisionnement en électricité, en eau potable, l'assainissement des eaux usées, les loisirs et la culture, etc...). *"Le choix de voter rendra sans doute nos villes meilleures, les quartiers plus propres et plus accueillants"*; précise un enquêté. Pour d'autres, les élections municipales permettent de changer un paysage

politique stagnant (plein d'acteurs âgés et de personnalités ayant un rayonnement à l'échelle locale) qui obéit aux lois claniques et familiales.

2.3. L'impasse : quelques pistes de réflexion

La question des inégalités locales en Tunisie est devenue fondamentale. Les autorités publiques, les acteurs politiques et tous les acteurs de la société civile doivent penser à des mesures pour pallier le déséquilibre socio-économique intra-régional.

À ce sujet, on a demandé à la population enquêtée de classer par ordre d'importance certains mécanismes pour réduire les inégalités territoriales. Les réponses montrent que le classement diffère d'une personne à une autre. Parmi les cinq mécanismes proposés dans notre questionnaire, la première place a été occupée par '*le renforcement de la transparence et la participation citoyenne*' avec un taux égal à 28.1% (c'est-à-dire 28.1% est la plus grande proportion des enquêtés, ce qui place cette solution à la 1^{ère} position³³).

La deuxième position³⁴ a été occupée par '*la concentration des politiques publiques prioritaires*'. Selon les chiffres du tableau n°14, elle a été classée dans cette position par un taux égal à 26.4%. Certains enquêtés pensent qu'il est fortement important de prévoir des programmes spéciaux en faveur des zones défavorisées et propres à chaque territoire en mettant en synergie tous les protagonistes locaux autour d'une cellule ou comité de suivi qui veille bien à leur mise en application.

Ensuite vient, dans la troisième position³⁵, '*renforcer l'accessibilité et l'attractivité des territoires*'. Soit 24.9% de la population enquêtée qui croient que la réhabilitation des zones d'activités et industrielles existantes est une solution très importante pour dynamiser les zones démunies et révéler de nouvelles attractivités territoriales. Par ailleurs, les enquêtés

³³ Classement de : '*le renforcement de la transparence et la participation citoyenne*' : classer 1^{er} : 28.1% des enquêtés, classer 2^{ème} : 17.9%, classer 3^{ème} :15.7%, classer 4^{ème} :22.4%, classer 5^{ème} : 16% des enquêtés.

³⁴ Classement de '*la concentration des politiques publiques prioritaires*' : classer 1^{er} : 14% des enquêtés, classer 2^{ème} : 26.4%, classer 3^{ème} :24.9%, classer 4^{ème} :17.9%, classer 5^{ème} : 16.8% des enquêtés.

³⁵ Classement de '*renforcer l'accessibilité et l'attractivité des territoires*' : classer 1^{er} : 16.4% des enquêtés, classer 2^{ème} : 18.2%, classer 3^{ème} :24.9%, classer 4^{ème} :21.9%, classer 5^{ème} : 18.6% des enquêtés.

accordent à l'optimisation de l'efficacité administrative la 4^{ème} place³⁶ avec un taux de 18.9%.

Enfin, en dépit de son importance, la "valorisation *des ressources locales*" a occupé la dernière place³⁷ avec un taux égal à 26.4%.

Tableau 14 : Classement des solutions de réduction des inégalités locales

Réponses	Rang
Renforcer la transparence et la participation citoyenne	1
Concentrer les politiques publiques prioritaires sur les territoires les plus en difficulté	2
Renforcer l'accessibilité et l'attractivité des territoires	3
Optimiser l'efficacité administrative	4
Valorisation des ressources locales	5

Dans le même contexte de solutions, et en vue de l'énumération des préférences en biens, équipements et services qui manquent dans les délégations de la population enquêtée, on a posé la question : Que manque-t-il à votre délégation pour qu'elle soit plus agréable à y vivre ? On a remarqué que les citoyens de la même délégation ne sont pas tous sensibles aux mêmes attraits de leur territoire : moyens de transport, loisir, sécurité, infrastructures, hôpitaux, lycées, respect entre habitants, solidarité territoriale, justice sociale, etc.

³⁶ Classement de 'optimisation de l'efficacité administrative : classer 1^{er} : 19.7% des enquêtés, classer 2^{ème} : 19.9%, classer 3^{ème} :20.1%, classer 4^{ème} :18.9%, classer 5^{ème} : 21.4% des enquêtés.

³⁷ Classement de "valorisation des ressources locales" : classer 1^{er} : 23.1% des enquêtés, classer 2^{ème} : 18.5%, classer 3^{ème} :13.3%, classer 4^{ème} :18.8%, classer 5^{ème} : 26.4% des enquêtés.

Les préférences des enquêtés varient selon les milieux de résidence. À titre d'exemple, les services de base (et infrastructures) relatifs à la santé, l'éducation, le logement et le transport sont généralement soulignés par les citoyens qui résident dans les délégations rurales et sous-développées. Tandis que les habitants enquêtés qui résident dans les grandes villes, les délégations chefs-lieux et surtout les délégations développées (comme celles de Bab Bhar, Menzah, Sousse Ville, Sfax Ville, Monastir, Nabeul, Ariana) proposent plutôt plus de sécurité, de propreté, le développement de l'infrastructure et d'autres recommandations d'ordre esthétique de l'habitat, à cause de la concentration démographique et du surpeuplement.

Certaines préférences peuvent cacher des attitudes négatives et d'hostilité envers l'arrivée des populations suite à l'exode rural ou à la migration interne. Ainsi, on a remarqué que la majorité des préférences sont conditionnées par l'âge. En effet, les adultes cherchent plus la proximité de travail, les zones vertes, la sécurité, les relations humaines, tandis que les jeunes sont attirés plus par des centres culturels, complexes sportifs et centres de loisirs. Les préférences dépendent aussi du niveau d'instruction. Les personnes diplômées tendent vers les préférences qui se rapportent à leur avenir et à l'aspect économique : les opportunités d'emploi, la zone industrielle, le pôle économique, l'implantation des entreprises. En conséquence, c'est tout le modèle de développement qui est à réviser : « Usé, vieilli, dépravé, inique, devenu caduc par son incapacité à engendrer une croissance créatrice d'emplois et, désormais dépourvu de l'ossature étatique qui contrôle plus de deux-tiers de l'activité économique et tenait la société sous haute surveillance, le modèle tunisien a besoin d'être repensé et rebâti sur des bases entièrement nouvelles »³⁸.

Conclusion

Notre article a tenté, grâce aux résultats d'une enquête, de montrer la complexité de la problématique du développement local en Tunisie. Cette étude était consacrée à l'analyse de la perception des citoyens sur divers aspects du développement local, les politiques de développement local, la participation, le processus de décentralisation et la gouvernance locale.

Malgré l'adoption de nouvelles réformes en faveur du développement régional et local, les résultats de l'enquête montrent que la Tunisie reste encore aujourd'hui confrontée à des disparités profondes qui traversent

³⁸ Alaya, Hachemi, *Le modèle Tunisien. Refonder l'économie pour consolider la démocratie*, Tunis, Éditions Arabesques, 2018, p. 213.

l'ensemble de la société et alimentent des clivages socio-économiques toujours plus importants à l'échelle locale.

En fait, sous l'effet des différentes politiques de libéralisation de l'économie tunisienne, le retrait progressif de l'État de certains secteurs essentiels tels que la santé et l'éducation a fortifié les fondations de profondes inégalités à l'échelle locale en Tunisie. Certaines régions peinent encore sous la déficience d'investissement public et de problèmes d'accès aux biens et services de base. La corruption et le népotisme ont de plus favorisé une atmosphère d'affaires délétère, peu propice à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois. Ainsi, les crises économiques et sociales deviennent lourdes à supporter chez la population, surtout chez les habitants des régions défavorisées.

De ce point de vue, il est nécessaire de noter que la marginalisation et l'inégal développement entre les localités et les régions ont atteint un degré très grave. Cette situation pousse l'État à les appréhender comme une urgence, nécessitant l'intervention rapide de toutes les parties concernées pour élaborer une autre politique ainsi que d'autres priorités.

La mise en œuvre de cette politique ne peut se faire que dans le contexte de décentralisation et le principe de mobilisation des potentialités locales pour orienter les dynamiques de développement et répondre aux aspirations légitimes de toute une population en lutte perpétuelle pour sa survie.

Par ailleurs, le renforcement de l'action des collectivités locales et de la participation populaire peut favoriser un puissant sentiment d'adhésion aux projets locaux. En fait, la municipalité doit accompagner l'État pour définir et concevoir des programmes de développement cohérents et efficaces. Tout cela reste tributaire d'une volonté et d'un engagement politique de la part du pouvoir central, qui doit être favorable à un véritable transfert du pouvoir et des prérogatives au profit du local.

Bibliographie

Alaya, Hachemi, *Le modèle Tunisien. Refonder l'économie pour consolider la démocratie*, Tunis, Éditions Arabesques, 2018.

Banner, Gerhard, « La Gouvernance communautaire et les nouvelles relations entre l'État et les collectivités locales », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 172, 2002, pp. 243-258.

Banque Mondiale, « Rapport de suivi de la situation économique (Avril 2022) », publié en ligne le 14 Avril 2022.

Ben Khahla, Amel, Hochet, Peter, « Gérer l'ensemble des ressources naturelles du territoire. Guide méthodologique pour promouvoir et consolider une gestion négociée des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest », Programme Negos-GRN - Mali, Sénégal, Burkina Faso, Gret. Disponible en ligne à l'adresse : <https://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Guide-methodologique-Negos-GRN1.pdf>

Ben sedrine, Saïd, Bennour, Lotfi, « Travail et développement », *Revue tunisienne des sciences du travail*, n° 22, 2002.

Blanc, Théo, Carpentier Irène, « Élections municipales en Tunisie, territorialité du vote et enjeux de décentralisation », *Les clés du Moyen-Orient*, Publié le 07/05/2018. Disponible en ligne à l'adresse : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Elections-municipales-en-Tunisie-territorialite-du-vote-et-enjeux-de.html>

Crisis Group, « Décentralisation en Tunisie : consolider la démocratie sans affaiblir l'État », Report 198, Middle East & North Africa, 2019, publié en ligne le 26 MARS 2019.

Dans, Antonio, Miguel et al (2007): « Assessing equity in clinical practice guidelines. *Journal of Clinical Epidemiology*, 2007, 60 :540-546, dans : Rapport sur la santé dans le monde 2008 : « Les Soins de santé primaires -Maintenant plus que jamais », OMS, 2009, p XVII

Dumas André, « Participation et projets de développement », *Revue Tiers Monde*, tome 24, n° 95,1983.

Gauthier, Benoît, Bourgeois, Isabelle, *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016.

Grefte, Xavier, *Territoires en France. Les enjeux économiques de la décentralisation*, Paris, Economica, 1984

Hibou, Béatrice et all, « La Tunisie d'après le 14 janvier et son économie politique et sociale. Les enjeux d'une reconfiguration de la politique européenne », *Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'homme, Fonds d'Analyse des Sociétés Politiques (FASPO)*, Copenhague, Juin 2011.

Huybrechts, Andrès, « Le rôle du progrès des transports dans les économies sous-développées », *Revue Économique*, n° 22-1, 1971, pp. 140-162.

Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ), *Inclusion sociale en Tunisie : les enjeux de l'emploi, de l'éducation et de la réparation des revenus*. ITCEQ, mars 2017.

Kiefer, Bertrand, « La santé selon Michael Marmot », *Revue Médicale Suisse*, mars 2010. Disponible en ligne à l'adresse : <https://www.revmed.ch> 2010.

Lamloun, Olfia et Ben Zina, Mohamed Ali (dir.), *Les jeunes de Douar Hicher et d'Ettadhamen. Une enquête sociologique*, Tunis, Éditions Arabesques, 2015. IISMM. Consulté le 25 juin 2024, à l'adresse <https://doi.org/10.58079/pzc9>.

Lourdes, Diaz Olivera, Didier Plat, Pascal Pochet, « Marche à pied, pauvreté et ségrégation dans les villes d'Afrique de l'Ouest. Le cas de Dakar », dans : Marie-André Buisson et Dominique Mignot (dir.), *Concentration économique et ségrégation spatiale*, Bruxelles, Éditions De Boeck, 2005, pp. 246-261.

Mackebach, Johan, Pieter, « Inégalités de santé : persistance et changement dans les États-providence modernes », *Sciences sociales et médecine*, vol. 75, n° 4, 2012, pp. 761-769.

Moussaoui, Kahina, Arabi, Khelloudja, « Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie. Le cas des communes de Bejaia », *Économie et Solidarités*, vol. 44, n° 1-2, 2014.

Musson, Anne, « Revue de littérature sur les indicateurs d'attractivité et de développement durable : Vers un indicateur d'attractivité durable », *Revue Géographie, Économie, Société*, vol. 12, 2010, pp. 181-223.

Omri, Ibtissem et Hamdi, Mohamed Tlili, « Les inégalités éducatives se nourrissent-elles des inégalités sociales ? Réponse à partir d'une étude comparative (Région maghrébine versus région sud-est asiatique) », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, vol. 15 n° 4, 2016.

Rebouha, Afa, Pochet Pascal, « Mobilité et accès à la ville pour le travail des populations pauvres du périurbain d'Oran », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 78, 2009, pp. 335-353.

Sidy, Coulibaly, « L’Afrique prend son destin en main. Afrique Horizon 2060 : Que veut être et devenir l’Afrique? Comment veut-elle se gouverner? », 4 Conférences pour dessiner un nouveau chemin vers le développement. JAGA -Gouvernance en Afrique, Sénégal 2012.

Teisserenc, Pierre, *Les politiques de développement local*, Paris, Economica, 2002. (2ème édition).

UNESCO 2015, « Allocation et utilisation des enseignants », Gestion des enseignants, Unité 4. Disponible en ligne à l’adresse : https://www.iiep.unesco.org/sites/default/files/unite_4_fr.pdf